

Le 24 avril 2023 à Sherbrooke

Service du greffe

Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation

155, rue Notre-Dame Est Montréal (Québec) H2Y 1B5

**Objet : Recommandations pour enrichir le projet de Feuille de route en économie circulaire**

Salutations Monsieur le Greffier,

Je vous écris aujourd'hui en tant que candidate à la maîtrise ayant récemment participé à un cours portant sur la consultation de la feuille de route montréalaise en économie circulaire. Dans le cadre de ce cours de gestion des matières résiduelles à l'Université de Sherbrooke (ENV716), j'ai eu l'occasion d'examiner de près les enjeux liés à l'économie circulaire. Par la présente, je souhaiterais partager avec vous certaines des recommandations que j'ai émises pour cette consultation.

La première recommandation s'inscrit dans l'axe E sur les « Leviers municipaux ». La gestion des matières organiques est un enjeu clé en matière d'économie circulaire, car elle peut contribuer à la production de composte, qui est un fertilisant naturel pour les sols et les cultures. Pour cette raison, je recommande que la Ville de Montréal envisage d'adopter un règlement qui oblige les entreprises à faire du compostage.

Le règlement pourrait exiger que les entreprises générant une certaine quantité de matières organiques (par exemple : les restaurants, les supermarchés, les hôtels, etc.) mettent en place des systèmes de compostage efficaces et les utilisent pour traiter ces matières plutôt que de les envoyer dans les sites d'enfouissement. Ce règlement pourrait également établir des normes de qualité pour le compost produit afin de garantir que celui-ci peut être utilisé en toute sécurité pour l'agriculture urbaine ou périurbaine.

Pour garantir l'application du règlement, des amendes pourraient être prévues pour les entreprises qui ne se conforment pas à cette obligation. Ces amendes pourraient être fixées à un montant qui incite les entreprises à mettre en place des systèmes de compostage efficaces et à respecter les normes de qualité du compost. Cependant, il serait important de veiller à ce que les amendes soient proportionnelles à la taille de l'organisation pour éviter d'imposer des charges excessives aux petites entreprises.

La deuxième recommandation s'inscrit dans l'axe D « Stratégies circulaires ». Il serait judicieux d'envisager la mise en place d'un plan d'action de priorisation des matières pour encourager le réemploi et la

récupération des résidus de CRD (construction, rénovation et démolition) lors de la déconstruction. Le plan pourrait comprendre une liste de matériaux qui devraient être récupérés en priorité lors des projets de déconstruction, ainsi que des stratégies pour encourager le réemploi et la récupération de ces matériaux.

Le plan pourrait également inclure des incitatifs financiers pour les entreprises qui choisissent de récupérer et de réutiliser des matériaux lors de la déconstruction plutôt que de les envoyer à des sites d'enfouissement. Ces incitatifs pourraient prendre la forme de subventions ou de crédits d'impôt, par exemple.

De plus, il serait important d'établir des partenariats avec des organisations locales qui peuvent aider à faciliter la récupération et le réemploi des matériaux de déconstruction. Ces organisations pourraient inclure des centres de réemploi, des entreprises sociales, des associations communautaires et des groupes de travailleurs. Les partenariats pourraient être établis pour aider à la collecte, au tri, au stockage et à la distribution des matériaux récupérés.

Je vous remercie de l'attention que vous avez portée à ma lettre et j'espère que mes recommandations contribueront à faire avancer la cause de l'économie circulaire à Montréal.

Veillez agréer, Monsieur le Greffier, mes salutations distinguées.

Marylou Côté

Candidate à la maîtrise en environnement

450-808-1299

Cotm3707@usherbrooke.ca